

13 jan 2017 -14:46

Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique, le vendredi 13 janvier 2017 sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

13 jan 2017 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Intervention de Finexpo dans une demande de crédit à l'exportation pour le Kenya

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé une demande de crédit à l'exportation pour le Kenya.

Cette demande concerne la bonification du taux d'intérêt ainsi qu'un don complémentaire pour la distribution d'eau potable aux habitants des régions de Nanga et Ithanga et la réhabilitation de la station de pompage de Ndura au Kenya.

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au
Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du
Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

13 jan 2017 -14:45

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Marché public pour la maintenance de matériel militaire de la composante Terre

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la maintenance du matériel JTAC/FST (Joint Terminal Attack Teams/Fire Support Teams).

Il s'agit d'un marché mixte pluriannuel (2017-2020) de services pour la maintenance du matériel pour les teams JTAC/FST et plus particulièrement les systèmes FIRESTORM et STRIKEHAWK, ainsi que tous les accessoires et organes périphériques. Ces systèmes veillent à déterminer des coordonnées et transmettre des données (FIRESTORM) ainsi qu'à recevoir des images vidéo provenant de matériel volant (STRIKEHAWK).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

13 jan 2017 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Accord de coopération relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération exécutant l'article 306, § 2, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Cet accord de coopération vise à harmoniser le statut fédéral et le statut bruxellois. Il rendra possible entre autres la mobilité du personnel opérationnel entre les différentes zones de secours belges et le SIAMU de la Région de Bruxelles-Capitale. L'inspection fédérale des services d'incendie se verra en outre attribuer une fonction de surveillance sur le SIAMU.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

13 jan 2017 -14:46

Appartient à [Conseil des ministres du 13 janvier 2017](#)

Modification de l'organisation et du fonctionnement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant le lieu d'établissement, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

L'arrêté royal du 20 décembre 2007 fixant le lieu d'établissement, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) doit être modernisé et adapté à la pratique. Le projet vise en outre à restructurer les services extérieurs de l'AFSCA. En effet, l'évolution des acteurs de la chaîne alimentaire et sa complexité, la modification du plan de personnel en fonction des priorités de contrôle et des objectifs du plan de contrôle ainsi que les nécessaires mesures de rationalisation liées aux restrictions budgétaires rendent indispensable une réorganisation des unités de contrôle.

Le projet vise à déconnecter la dispersion géographique des provinces. Il est en outre prévu que des unités de contrôle thématiques puissent être créées. L'AFSCA prévoit qu'à l'avenir on ne travaillera pas nécessairement avec des unités de contrôle organisées au niveau provincial mais, lorsque cela est approprié, avec des unités plus grandes. Le nombre d'unités de contrôle sera réduit de 11 à 9.

Dans la pratique, cela signifie que l'ouest du Brabant flamand formera une nouvelle unité de contrôle avec la Flandre orientale, l'est du Brabant flamand avec le Limbourg. La Brabant wallon et la majeure partie de Namur forment une nouvelle unité de contrôle. A l'unité de contrôle du Luxembourg viennent s'ajouter quatre communes de la province de Namur (Beauraing, Gedinne, Bièvre, Vresse-sur-Semois). Pour la Flandre occidentale, Anvers, la Région de Bruxelles-Capitale, le Hainaut et Liège, aucune modification n'est prévue.

Le projet apporte également quelques modifications au service de l'administrateur délégué ainsi qu'aux missions de la direction générale Laboratoires. Il clarifie les compétences des directions sectorielles et des directions d'encadrement de l'Administration de la politique de contrôle.

Le projet vise enfin à modifier la disposition relative aux incompatibilités au sein du comité d'audit instauré auprès de l'Agence, en précisant désormais que le personnel d'un établissement qui est soumis au contrôle de l'Agence ne peut être membre du comité si cet établissement a un but lucratif et met des produits alimentaires sur le marché.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://www.borsus.belgium.be>

13 jan 2017 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Marché public pour l'entretien des hélicoptères et des turbines à gaz de la police fédérale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'entretien de la flotte d'hélicoptères et de turbines à gaz de la police fédérale.

Il s'agit d'un accord-cadre pluriannuel de services pour l'entretien de la flotte d'hélicoptères et de turbines à gaz, au profit de la direction d'appui aérien de la police fédérale. L'accord-cadre prendra effet au 1er avril 2017 pour une durée de dix ans. Il se compose de deux lots : la livraison de pièces de rechange pour l'entretien effectué par la direction d'appui aérien et la sous-traitance des travaux d'entretien.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

13 jan 2017 -14:46

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2017

Identification électronique des citoyens et des entreprises

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relative à l'identification électronique des citoyens et des entreprises.

Pour participer à l'e-gouvernement, les citoyens et les entreprises doivent pouvoir s'identifier, s'authentifier et se connecter en ligne sur des applications publiques. Ils ont besoin de méthodes leur permettant de prouver facilement leur identité en ligne.

L'avant-projet de loi transpose en droit belge le règlement européen* sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Il prévoit un principe de reconnaissance mutuelle pour des moyens d'identification électronique notifiés par d'autres États membres européens, la détermination des niveaux de garantie, un mécanisme de surveillance et de contrôle ainsi que des dispositions portant sur la collaboration et l'interopérabilité.

L'avant-projet crée en outre un cadre juridique pour l'identification électronique sur des applications publiques numériques et prévoit l'ancrage légal du service fédéral d'authentification belge. Il rend également possible l'agrément de services d'organisations privées pour l'identification électronique destinée aux applications publiques belges, afin de stimuler l'innovation. En imposant des exigences très strictes pour l'agrément de ces services et en prévoyant un contrôle, seuls des services de qualité élevée et très sécurisés seront agréés pour l'accès aux applications publiques belges.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* règlement UE n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>

13 jan 2017 -14:46

Appartient à [Conseil des ministres du 13 janvier 2017](#)

Modification de certaines dispositions relatives au permis de conduire B

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres soumet au Comité de concertation un projet d'arrêté royal modifiant la réglementation relative au permis de conduire de catégorie B. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Le projet prévoit les modifications suivantes :

- la possibilité de conduire des engins de chantier lourds sous couvert d'un permis B sous deux conditions :
 - la vitesse maximale du véhicule est inférieure ou égale à 40 km/h
 - uniquement lors de déplacements entre chantiers distants de moins de 5 km
- deux nouveaux documents permettent d'avoir accès au permis de conduire en Belgique :
 - la carte bleue européenne
 - l'annexe 19 (demande d'attestation d'enregistrement)
- l'adaptation de la notion de train miniature touristique, conformément à la nouvelle loi du 18 janvier 2016
- les modèles de formulaires seront développés par le SPF Mobilité et Transports et non plus par le ministre

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire et l'arrêté royal du 10 juillet 2006 relatif au permis de conduire pour les véhicules de catégorie B

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be